Vol. XXXV — Saint-Boniface, Manitoba, 7 Mars 1906. — No. 17

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis ...$1.50 par année
Etranger [illegible] 2.00

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne ....12 cents
Chaque insertion subséquente........ 5 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la [illegible] ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur. TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA, SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la Quatrième Séance régulière du vingt-quatrième conseil de la Ville de St. Boniface, tenue lundi, le 26 février 1906.

Etaient présents: Son Honneur le Maire Gauvin au fauteuil, et Messieurs les Conseillers, Metcalfe, Collin, Pelletier, Cusson, Berry, Jean et Couture.

Le procès verbal de la dernière séance et de son ajournement est lu et confirmé.

Les différentes communications sont lues.

Sur permission du Conseil, Monsieur D. C. Cameron, gérant de la Rat Portage Lumber Co. ainsi que son avocat Monsieur Moran sont entendus au sujet de la taxe imposée sur les biens personnels de la Compagnie.

Le cons. Collin présente le Deuxième Rapport du Comité de Police et Feu en ces termes;

"Votre Comité recommande:

1o. Que le compte de l'American-Lafrance Fire Engine Company, $1350.00 pour le prix d'une pompe chimique Babcock soit payé après avoir déduit $12.24 pour fret extra et $2.25 pour charroyage, la Ville ayant été obligée de payer ces deux montants pour obtenir la livraison à St. Boniface; et que le paiement de ces dits deux montants ainsi que de $478.00 pour frais de douanes payés le 13 janvier dernier soit ratifié.

2o. Que le délai pour le concours de plans de la station de feu de Norwood soit prolongé jusqu'au 9 mars prochain.

3o. Que le Neuvième Rapport de la cour de police pour le mois de décembre 1905 soit adopté.

4o. Que le chef de police soit autorisé à acheter trois peajackets un à la Baie d'Hudson et les deux autres chez Geo. Clements pour $20.00 chaque faits à ordre. Ce rapport est adopté.

Le cons Metcalfe présente le cinquième rapport du comité des finances en ces termes:

"Votre comité recommande:

1o. Que 4 portes de voûte pour le nouvel hotel de Ville soient achetées de la compagnie Goldie & Mc.Culloch au prix de $72.50 chaque livrées à Winnipeg, ces portes étant le No. 251, suivant l'offre de la dite compagnie en date du 19 février courant.

2o. Que la demande du collège de St. Boniface de la cession par la ville au collège de deux lisières de terre de 33 pids de largeur et d'environ 5 chaînes de longueur formées par les sections du Right-of-Way de l'ancienne voie du Pacifique Canadien, et étant marquées sur les plans comme Road Allowance en échange du terrain pris sur les deux lots du collège pour la rue Montcalm soit accordée, et que les papiers nécessaires soient préparés aux frais du dit collège.

3o. Que Monsieur J. B. Côté soit nommé évaluateur conjointement avec monsieur Chas. Metcalfe avec salaire de $150.00. Ce rapport est adopté.

Le cons. Pelletier présente le cinquième rapport du comité des travaux publics en ces termes: Votre comité recommande:

1o. Que l'ouverture et le prolongement de la rue Bertrand soit fait comme amélioration locale et que vû que cet ouvrage est dans une certaine mesure dans l'intérêt de la Ville en général, et aussi vû que certaines propriétés bien que ne faisant pas front sur cet ouvrage en seront également bénéficiées, le coût de cette amélioration locale soit reparti et payé comme suit: ½ par les propriétés ayant front sur le dit prolongement de rue; ¼ par la ville en général, et l'autre ¼ par les lots compris dans les plans 692 et 737.

2o. Que dans l'affaire des contrats d'égoûts de Mons. Jean Couture un exposé des faits soit préparé et soumis à l'avocat de la Ville avec prière de donner son opinion sur la réclamation de M. Couture. Ce rapport est adopté.

Proposé par le cons. Metcalfe, secondé par le cons. Berry, que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à renouveler le billet de la Ville au montant de $45,000 00 qui deviendra échu le 5 mars prochain pour un terme de 15 jours. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson secondé par le Couture, que le comité d'eau et Eclairage ayant déjà fait certains travaux pour remplacer par un syphon automatique la pompe placée sur le nouveau puits il soit autorisé à continuer ces dépenses jusqu'au montant de $800.00.

Le vote est pris

En faveur: Cusson, Couture, Jean, Collin et Metcalfe.

Contre: Les cons. Pelletier et Berry.

La motion est déclarée emportée.

Proposé par le cons. Jean, secondé par le cons Couture, que le quatrième rapport du comité des travaux publics soit reconsidéré, et que les changements suivants y soient faits, savoir: Pavage sur l'Avenue Provencher, de la rue St. Jean Baptiste jusqu'au pont de la rivière Seine en blocs d'asphalte. Sur l'Avenue Taché, depuis la ligne de séparation des lots de paroisse 76 et 80, presqu'en face de l'hospice Taché en blocs d'Asphalte jusqu'à la rue Goulet. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons Collin que le règlement No. 408 pour amender le règlement No 433 concernant l'aqueduc soit maintenant introduit et lu une première fois. Agréé.

Proposé par le cons Cusson, secondé par le cons Metcalfe, que le comité d'eau et eclairage soit autorisé à faire poser les appareils électriques nécessaire dans le nouvel hotel de Ville ainsi que de renforcer les produits conduits électriques dans la dite bâtisse. Agréé.

Et la séance est levée.

Academie Provencher

La distribution des témoignages de satisfaction pour le mois de février a eu lieu hier à l'Académie.

Mgr Dugas présida.

Suivent les noms de ceux qui se sont distingués:

6me ET 7me GRADE.

Arthur St. Onge, 360; Albert Buron, 358; Lucien Senez, 350; Aimé Joyal, 336; Antoine Jacques, 322; François Beaulieu, 319.

5me GRADE.

Joseph Beaupré, 400; Orphidas Allaire, 400; Joseph Bibeault, 400; George Lapointe, 385; Alonzo Lavoie, 375; Albert Pétrin, 373; Armand Chagnon, 300.

4me GRADE.

Joseph Beauchemin, 400, Léopold Ouellette, 400; Lucien Kéroack, 380; Albert Brissette, 340; Jules Couture, 322; Henri Despatis, 300.

3me GRADE.

Gustave Clément, 400; Albert Holland, 400; Adélard Gouet, 380; Edouard Martineau, 373; Henri Filteau, 369; Chas. Chagnon, 358; Valmério Brabant, 354; Ernest Morency, 350; Georges Ducharme, 350; Georges Bétournay, 340; Henri Sanche, 337; Joseph Arial, 330; Guillaume Lévêque, 316; Arthur Brissette, 312; Joseph Turcotte, 312; Noël Bougard, 310; Raymond Martel, 300; Gérard Dumouchel, 300; Eugène Bourgeault, 300.

2me GRADE.

Raymond Millette, 387; Arthur Couture, 380; Alphonse Ouellette, 367; Gabriel Poitras, 362; Joseph Patry, 361; Léopold Lévêque, 361; Paul O'Sullivan, 360; Eugène Dickson, 360; Armand Desrosiers, 357; Albert Toupin, 352; Joseph Gagnon, 335; Gaston Saraillon, 319; Denis Boisselle, 315.

1er GRADE

Armand Normandeau; Joseph Marion; Louis Michaud; Darius Brabant; René Van Tornhout; Clifford Prud'homme; Léon Bonné; Pierre Daignault; Théodore Knockaert; Léonile Dubé; René Cloutier; Zacharie Dufeault; Armand Menu; R. Pelland; Camile Defoort; Joseph Boiteau; Louis Pion; Michel Lagimodière; Adélard Savoie; Edouard Holland; Alphonse L'Evêque.

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle-Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M. LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES, A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main-d'œuvre, garçons de ferme, etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

Le Manitoba.

Mercredi 7 Mars 1906

Notes Politiques

Ouverture de la session fédérale, demain, le 8, à Ottawa. On dit que cette cérémonie officielle aura, cette année, plus d'éclat que jamais.

***

L'Hon. sénateur Bernier est parti lundi pour la capitale

M. J. E. Cyr, M. P., est aussi parti pour Ottawa; madame Cyr l'accompagne.

***

Le C. P. R. vient de remettre au gouvernement de la province de Québec un chèque au montant de sept millions en remboursement de la dette du C. P. R. envers la province. Au préalable, le trésorier et le représentant du C. P. R. ont signé des actes notariés comportant la décharge complète du C. P. R. pour la dette qu'il avait contractée par l'achat des deux sections du Québec, Montréal, Ottawa & Occidental.

Le Trésorier Provincial emploiera ces sept millions à payer les emprunts de 1874 et de 1876, le fonds d'amortissement de l'emprunt temporaire de $700.000 de 1897.

Le règlement de cette affaire est tout un évènement à Québec.

***

Cueilli dans un journal de Montréal:

Dans la salle du club Lemieux, à Hochelaga, on voit une pancarte avec ces mots: "Défense de Blasphémer."

Ils doivent être bien distingués, les membres de ce club, pour que l'on prenne là précaution de leur signifier que le blasphème n'est pas permis.

***

Il est fort probable que nous aurons avant bien des semaines au Manitoba le contrôle des lignes téléphoniques par le gouvernement.

L'Hon. M. Roblin avait chargée une commission d'étudier le fonctionnement et l'administration des téléphones au Canada et dans certaines villes des Etats-Unis.

Cette commission a soumis un rapport recommandant au gouvernement de prendre par devers lui le contrôle des lignes de téléphone.

En conséquence, le cabinet Roblin, par la bouche de l'Hon. M. Campbell, procureur-général, a présenté à l'adoption de la Législature un bill autorisant la construction de grandes lignes d'Etat à travers la province, avec pouvoir, pour les municipalités d'y attacher des réseaux.

La compagnie Bell se plaint beaucoup de cette politique du gouvernement; elle prétend qu'on va lui donner le coup de grâce au moment où elle commence à réaliser des bénéfices que lui interdisait jusqu'ici l'état d'enfance de la province. C'est possible; d'un autre côté, la compagnie Bell avouera, si elle est franche, qu'elle a abusé de sa clientèle. Son tarif est exorbitant. Le téléphone, cet article si nécessaire dans toutes les maisons de commerce, dans les bureaux, même dans les familles, est aujourd'hui un objet de luxe qui coûte les yeux de la tête. Si on s'était contenté d'un profit raisonnable, il est probable que le gouvernement ne serait jamais intervenu.

Quelle raison, en effet, aurait-il pu invoquer?

Mais quand un marchand, un médecin, un courtier paie $75 par an; quand une famille paie $30 pour l'usage d'un téléphone il y a quelque part de l'injustice

Le gouvernement va tout simplement réduire ces chiffres de moitié. C'est dire que le téléphone deviendra à peu près d'emploi général: ceux qui s'en servent aujourd'hui feront une économie sérieuse; la grande majorité des citoyens se donneront le même confort; le cultivateur pourra dans bien des cas vendre son blé, faire ses emplettes, négocier tous ses marchés sans sortir de chez lui.

Nous sommes heureux de constater la satisfaction générale avec laquelle cette mesure est accueillie.

A M. Roblin revient, croyons-nous, la paternité de cette idée.

Il convient de lui en savoir gré. M. Roblin, a du reste, les yeux toujours bien ouverts sur tout ce qui peut améliorer les conditions d'existence dans notre province.

***

Voilà le gouvernement qui envoie de la farine au Japon.

Il vient de décider d'expédier pour $25,000 de cette denrée aux sujets du Mikado.

N'aurait-il pas mieux fait de dépenser cette somme à améliorer nos routes pour des fins de colonisation.

Charité bien ordonnée commence par soi-même.

Et il y a, au Canada, un très grand nombre de familles pauvres qui ont plus besoin de farine que les Japonais.

ENCORE DU POTIN MUNICIPAL

Le *Telegram* de samedi soir contenait un *interview* de M. Cecil Goddard, l'ingénieur de la ville, au sujet de nos affaires municipales.

A l'entendre nous sommes en présence d'un scandale!

M. Jean Couture, qui avait un contrat de canaux d'égoût pour $24,538 a présenté un compte de $29,865.

Nous ne savons si M. Couture a tort ou raison de majorer ainsi ses comptes. Tout au plus savons-nous vaguement que la température a souvent empêché les travaux d'avancer.

Mais même si M Couture exagère sa réclamation, nous n'apercevons pas bien où se trouve le scandale du moment que le conseil ne paie sans examiner. Or, le conseil n'a pas voulu accepter sans enquête le compte Couture.

Nous savons que les conseillers s'entourent des précautions nécessaires pour règler équitablement cette affaire.

Notre journal n'a pas pour mission de défendre le Conseil chaque fois qu'on jugera bon de le critiquer. Mais, de la critique raisonnable à l'imputation de motifs inavouables, il y a ample marge.

Nous croyons de notre devoir de ne pas laisser sans réponse des accusations qui vont trop loin.

Si on veut absolument voir du grabuge et du péculat dans nos affaires municipales, qu'on donne des preuves!

Nous ne croyons pas un mot des affirmations gratuites de M. Goddard.

C'est la deuxième fois dans un mois qu'on nous lance cette apostrophe brûlante: vos conseillers trahissent vos intérêts!

M. Goddard a le tort de parler sans appuyer ses affirmations sur des faits. Son *interview* est trop nuageux pour rien établir autre chose que de la mau aise humeur d'avoir compromis une jolie situation.

Nos conseillers sont médiocrement flattés des potins qui se colportent sur leur compte; la prochaine séance de nos édiles pourrait bien avoir un intérêt particulier.

Les elections Belges de mai 1906

Les élections du 6 mai prochain en Belgique, le seul pays du monde civilisé actuellement gouverné catholiquement, présenteront une extrême importance Les Evêques Belges ont prescrit des prières publiques.

Le Comité Belge de Bruxelles (Manitoba) ose demander aux catholiques, et surtout aux Belges du Canada de s'unir à ces prières patriotiques Le comité a pris des mesures pour recevoir par cablegramme spécial le résultat de ces élections. Il sera communiqué par dépêche à: la *Vérité* la *Libre Parole* (Québec) la *Croix* (Montréal,) le *Manitoba* (Saint-Boniface,) les *Cloches*, (St-Boniface) le *Catholic Record* (London Ontario), la *N.-W. Review*, (Winnipeg,) et au journal flamand *Onze Handaord*, (Etats-Unis.)

Le Secrétaire,

L. HACAULT.

M. Balfour Elu

M. Balfour, ex-premier ministre anglais a été élu par une majorité de 11,300 voix. Il a obtenu 15,474 votes, et son adversaire, M. Thos. Gibson Bowles, libéral, n'en a eu que 4,134.

Voilà qui règle la question du *leadership* conservateur aux Communes Anglaises.

M. Chamberlain parait s'être raillié franchement à M. Balfour, qu'il appuiera tant que celui-ci fera ce que M. Chamberlain voudra!

Collège de St. Boniface

ACADEMIE FRANCAISE

Tous les académiciens attendaient cette séance avec impatience et non sans raison car la question qu'on devait y discuter était de la plus haute importance pour la plupart des élèves. Le sujet de cette discussion était celui-ci: doit-on permettre aux élèves du collège de Saint-Boniface l'usage du tabac. M. Leroux, qui soutenait le contraire énuméra à ses auditeurs dans un discours préparé avec le plus grand soin tous les torts que causait l'usage du tabac à la jeunesse étudiante: "Le tabac, dit-il, coupe l'apétit, rend la digestion plus difficile, obscurcit la mémoire et par la nuit beaucoup aux études et enfin le tabac et en particulier la cigarette contient plusieurs espèces de poisons dont l'un la nicotine est très violent. Tels étaient les principaux arguments de son discours Dans sa défense M. Decosse amena tous les arguments que sa subtilité put lui fournir. Il soutient que fumer modérément est bon pour la santé, preuve nos bons vieux canadiens, ces fumeurs infatigables qui vivent jusqu'à un âge très avancé." "Etes-vous de mauvaise humeur prenez une bonne touche et bientôt vous serez gai." "Avez-vous un devoir difficile à faire fumez une pipe et tout ira bien." Enfin le collège serait un paradis terrestre si on pouvait y fumer. Après que les deux orateurs eurent défendu leur cause à qui mieux mieux on vota et le dépouillement du scrutin déclara M. Leroux vainqueur. La représentation de la seconde scène du deuxième acte des "Fourberies de Scapin" de Molière par MM. Toutant et André fut ce qui intérerressa le plus les académiciens après la discussion. Ces deux messieurs ont certainement des grandes qualités et il est à espérer qu'ils se feront encore entendre. M. Methé nous présenta ensuite un travail sur ses impressions de vacances. S'il faut juger des bonnes qualités de cet essai par l'attention avec laquelle il fut écouté, le jeune débutant peut se flatter d'avoir composé un excellent travail. Comme il restait environ un quart d'heure avant la fin de la séance le R. P. Directeur nous lut quelques extraits des chef-d'œuvres de Moliere, ensuite M. Bleau éxécuta sur son violon un des morceaux de son répertoire Il était accompagné par M. Ed. Beaudry. Le son de la cloche vint tout à coup mettre fin à cette séance si intéressante.

Dans le Monde Religieux

On annonce le décès, à Montréal, de Sœur Curran, de la Congrégation des Sœurs de la Charité.

Cette religieuse avait passé de longues années au Manitoba, où elle a participé largement aux nobles œuvres de son Ordre.

***

La paroisse de Saint-Boniface a appris avec un vif regret la grave maladie de monsieur l'abbé Molurier. M. Molurier souffre d'anémie depuis longtemps et le climat de notre province n'a pu faire mieux pour lui que le doux climat de France. Nous souhaitons que les rayons de chaleur et de lumière du printemps ramènent à la santé ce jeune prêtre si distingué et si sympathique.

L'Union Ste Cecile

Durand et *Durand*, tel est le titre de la comédie que nous offrira l'Union Ste-Cécile le 19 du courant.

Cette séance aura lieu au collège. L'union donnera des acteurs; l'orchestre et le chœur du collège feront la musique. Ce sera donc une grande et belle soirée.

Nous publierons probablement un programme, mercredi prochain; peut-être aussi une courte esquisse de la pièce. Nous pouvons dire dès aujourd'hui que le quiproquo le mieux venu et le mieux soutenu sur deux personnages à noms et prénoms identiques sert de base à toute l'intrigue de ce morceau. Les billets seront mis en vente d'ici à quelques jours chez M. J. Bte. Leclerc.

—L'Union Ste-Cécile prépare en ce moment la soirée qu'elle donnera conjointement avec les élèves du collège, le 19 mars, à l'occasion des fêtes anniversaires du sacre de Mgr l'Archevêque.

Pour la Cathedrale

Ce matin, à la cathédrale, a eu lieu une grand'-messe pour attirer la faveur du Ciel sur les travaux de la future cathédrale de Saint-Boniface.

M. l'abbé Woodcutter officiait, diacre, M. l'abbé Paré, sous-diacre M. l'abbé Pierquin

Les entrepreneurs, MM. Senécal et Smith, ont généreusement permis à leurs ouvriers d'assister à cette messe.

—Ces ouvriers occupaient le centre de la nef, en habits de travail.

Cette cérémonie, d'une idée pieuse, a eu de la solennité.

CONDOLEANCES

A une assemblée régulière de la Cour Taché No. 252 de l'ordre des Forestiers Catholiques, tenue le 26 février 1906, il a été proposé et résolu que les membres de cette cour ont appris avec un vif regret la mort de Mme Prendergast, mère du frère J. A. Prendergast, secrétaire-archiviste, et du frère l'Hon. juge Prendergast; que copie de cette résolution soit transmise aux frères éprouvés et aux journaux de la ville.

Romuald Guilbault,
Aldéric Marion,
J. P. Proulx,
Membres du Comité.

Retraite et vieillesse dorees

EN FRANCE

L'attelage des mules espagnoles de l'ancien président de la république produit, à chacune de ses apparitions au bois de Boulogne, une vive sensation.

M. Loubet, qui conduit avec une sûreté de main remarquable, affectionne particulièrement les gracieuses mules dont le roi d'Espagne lui a fait présent; contrairement au proverbe, elles se montrent douces et infiniment dociles. Toutefois, et par mesure d'extrême prudence qui, peut-être, n'est pas inutile dans une voie aussi fréquentée, encombrée souvent, que l'avenue des Champs-Elysée, M. Loubet se fait accompagner d'un piqueur qui n'a pas eu encore d'ailleurs à intervenir pour rappeler les jolies bêtes à leur devoir.

Plus gros que l'Alexandra

Pour se faire une idée des dimensions du paquebot-géant "America", qui a été mis dernièrement en service entre le vieux et le nouveau monde, il suffit de parcourir la liste des approvisionnements et autres objets nécessaires en cours de la traversée que cet hôtel flottant emporte à chaque voyage. La voici:

3,000 tonnes de charbon, 2,000 tonnes d'eau potable, 16,000 livres d'huile, 35,000 livres de viande fraîche, 2,500 de viande fumée, 5,000 livres de volailles, 2,000 livres de poissons frais, 2,000 livres de fromage, 8,500 livres de beurre et de lard, 14,000 livres de pain, 50,000 livres de pommes de terre, 10,000 livres de viande de conserve, 1,000 livres de gibier, 8,000 livres de légumes secs, 8,000 livres de fruits frais, 9,000 de fruits de conserve, 3,800 livres de café et de thé, 6.500 litres de lait 30,000 œufs, 22,000 bouteilles de vin, de spiritueux et d'eaux minérales, 13,000 litres de bière, 20 tonnes de glace, 1,000 portions de crême glacée et 3,000 boites de pâtisseries diverses.

Ville de St. Boniface

PROMULGATION DE DIVERS REGLEMENTS DE LA VILLE DE ST. BONIFACE.

Avis est donné que le Conseil de la Ville de St. Boniface a passé et approuvé les divers règlements ci-après mention nés, étant tous des règlements créant des dettes pour la construction de certains ouvrages spéciaux et autorisant l'émission de débentures spéciales pour les divers montants respectifs ci-après énumé és, et pourvoyant au paiement de ces dettes par des taxes spéciales imposées sur les propriétés ayant front sur les dits ouvrages respectivement, savoir:

TROTTOIRS

No. du Règlement	Situation des ouvrages	Montant de la dette
344	Rue Lavérandrye, Côté Sud, de l'avenue Taché à la rue St. Joseph	$ 322 32
345	Rue Aubert, côté Sud, de la rue St. Joseph au lot 436, inclusivement	341.32
346	Chemin Ste Marie, côté Est, de la ruelle entre les lots de Paroisse 81, 82 à la 2me Avenue	627.26
347	Chemin Ste Marie, côté Ouest, de la rue Marion à l'avenue Taché	1130.38
348	Chemin Ste Marie, côté Est, de la rue Marion à la rue Eugénie	271.95
349	Rue Tissot, côté Sud, de la rue Laflèche au lot 1138, R. C. M Pl 76	233.7-
350	Rue Lilian, côté Est, de la rue Marion au lot de Paroisse 92	272.73
351	Rue Deschambeault, côté Nord, de la rue des Meurons à la rue Youville	378.92
352	Rue Deschambeault, côté Sud, de la rue des Meurons à la rue Youville	350.63
353	Rue Aulneau, côté Est, de l'Avenue Hamel à la rue de l'hôpital	620 92
354	Rue Plinguet côte Sud, d'un point situé à 334 pd à l'est du lot P, à la maison de Johnson	608.69
355	Rue du Collège, côté Est, de l'avenue Provencher à la rue Lavérandrye	437 05
356	Rue du Collège, côté Est, de la rue Goulet à la rue Marion	138 04
357	Rue Marion, côté Nord, de la rue du Collège à la rue St. Jean-Baptiste	399.30
358	Rue St. Joseph, côté Ouest de la rue de l'hôpital à la rue Goulet	585 38
359	Oak Avenue, côtés Est et Sud, de la rue Marion au Chemin Ste Marie	2265.40
360	Rue Tissot, côté Nord, de la rue Archibald à la rue Laflèche	277 51
361	Rue St Jean-Baptiste, côté Est, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Provencher, et sur l'Avenue Provencher, côté Sud, de la rue St. Jean-Baptiste au terrain des Sœurs	689.70
362	Rue Lavérandrye, côté Nord, de la rue St. Joseph à la rue du Collège	371.58
363	Rue Lavérandrye côté Sud, de la rue du Collège à la rue St. Jean-Baptiste	427 42
364	Rue Notre-Dame, côté Nord, de l'avenue Taché à la rue St. Jean-Baptiste	1261.61
365	Rue Eugénie, côté Sud, de la rue St. Jean-Baptiste à la rue des Meurons	581.52
366	Avenue de la Cathédrale, côté Sud, de la rue Aulneau à la rue des Meurons	1008.54
367	Rue Notre-Dame, côté Nord, de la rue St. Jean-Baptiste à la rue Thibault	346.30
368	Rue Eugénie, côté Nord, du chemin Ste Marie à l'avenue Taché	475.20
369	Rue du Collège, côté Ouest, de la rue de l'Hôpital à la rue Kitson	1383 69
370	Rue Horace, côté Nord, de l'avenue Taché au chemin Ste Marie	326.70
371	Avenue Taché, côté Est, de la troisième Rue à la quatrième rue	270.58
372	Rue Dumoulin, côté Sud, de l'hôtel de Ville à la rue St. Jean-Baptiste	524 54
373	Troisième rue, côté Sud, de l'avenue Chandos au chemin Ste Marie	178 40
374	Rue des Meurons, côté Ouest, de l'avenue Cathédrale à la rue Marion, et rue Marion, côté Nord, de la rue des Meurons à Oak Avenue	1902.81
375	Avenue Chandos, côté Est, de la troisième rue à la quatrième rue	297.84
376	Rue du Collège, côté Ouest, de la ruelle entre les lots de Paroisse 81, 82, à la 2ème Avenue	283.80
377	Rue Laflèche, côté Est, de la rue Tissot à la rue Dumoulin	392.04
378	Rue Notre-Dame, côté Nord, de la rue Laflèche au lot 1030	308.00
379	Rue Kitson, côté Sud, de l'avenue Taché à la rue St. Joseph	463 48
380	Avenue Taché, côté Est, de la rue Laverandrye à la rue Messager	772 70
381	Chemin Ste Marie, côté Ouest, de la seconde Avenue à la rue Gagnier	857.01
382	Avenue Crawford, côté Est, de la troisième Rue à la quatrième rue	275.00
383	Rue des Meurons, côté Ouest, de la rue Marion à la rue Dubuc	904.20
384	Avenue Hamel, côté Nord, de la rue Aulneau à la rue Ritchot	286.44
385	Rue Archibald, côté Ouest, de la rue Plinguet à la rue Tissot, et sur la rue Tissot, côté Sud, de la rue Archibald à la rue Laflèche	708 -9

NIVELLEMENTS

No. du Règlement	Situation des ouvrages	Montant de la dette
386	Ruelle située en arrière des lots 1 à 9, Plan 692 et 1 à 6, Plan 737	276,53
387	Rue Eugénie, de l'avenue Taché au chemin Ste Marie	2126.30
388	Rue Horace, de l'Avenue Taché au chemin Ste Marie	3690.35

EGOUTS

No. du Règlement	Situation des ouvrages	Montant de la dette
389	Chemin Ste Marie, de la rue Marion à l'avenue Taché, et Oak Avenue, de l'avenue Taché à la rue Marion	17787.00
390	Avenue Taché, de la rue Marion à la coulée de l'hôpital	6360.40
391	Avenue Taché, de l'avenue Provencher à la rue Masson et rue Masson, de l'avenue Taché à la rue Aulneau	4354.90
392	Rue Lilian, de la rue Marion sur toute sa longueur	1612.00
393	Rue Desautels, de la rue Youville à la rue Des Meurons et rue Des Meurons, de la rue Desautels à l'Avenue Provencher et Avenue Provencher, de la rue des Meurons à la rue Thibault	6539.80
394	Rue Aulneau, d'un point situé à 500' du centre de l'avenue Provencher à l'avenue Hamel	3977.80
395	Avenue de la Cathédrale, de la rue Aulneau à la rue des Meurons	5832.20
396	Avenue Provencher, de la rue Des Meurons à un point situé à 500' Est	1850.00
397	Rue Langevin, de l'avenue de la Cathédrale à l'avenue Hamel	2368.40
398	Rue Dumoulin, de la rue St. Jean-Baptiste à la rue Thibault	2556.00
399	Rue Horace, de l'avenue Taché à la rue St. Jean Baptiste	7830.90
400	Rue Goulet, de l'avenue Taché au lot 12 inclusivement, Bloc 4, Plan 386	7123.60
401	Rue de l'hôpital, de l'avenue Taché à sa fin Est	6512.00
402	Rue Berry, de l'avenue Taché à sa fin est	6152 00
403	Rue Bertrand, de l'avenue Taché à sa fin Est	6152 00
404	Trottoir Granolithique sur l'avenue Taché, Côté Ouest, de la rue Dumoulin à l'avenue Provencher, et avenue Provencher, sur une longueur de 40' dans la direction Ouest	757.85

405—Règlement pour pourvoir à la consolidation des montants requis pour améliorations locales et pour l'émission de débentures, tel que mentionné dans les règlements Nos 344 à 388, inclusivement.

406—Règlement pour pourvoir comme dans le cas précédent à la consolidation des règlements Nos. 389 à 403, inclusivement.

Quiconque désirerait faire annuler les dits règlements ou aucun d'eux, en tout ou en partie, devra faire une demande à cet effet à un juge de la cour du banc du Roi siègeant en chambre dans les deux semaines qui suivront la publication de cet avis pendant trois semaines consécutives, une insertion par semaine, dans le Journal "Le Manitoba" dans le "Norwood Notes" et une fois dans la "Manitoba Gazette," sinon sa demande ne pourra être entendue.

St. Boniface, ce dix-neuvième jour de février 1906.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier

AVIS est par le présent donné que la "Manitoba and Keewatin Railway Company" demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un Acte modifiant les Actes constituant la compagnie en corporation, en prolongeant le délai pour commencer et terminer les lignes de chemin de fer et autres travaux que la compagnie est autorisée à construire, et permettant à la compagnie de se fusionner avec la "Hudson Bay and North-West Railways Company"

CHRYSLER, BETHUNE ET LARMONTH,
Solliciteurs de la compagnie.

Daté à Ottawa ce 8e jour de décembre 1905.

Ville de St-Boniface

EGOUT

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décide de faire, comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales, les ouvrages suivants, savoir:

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Horace, de l'avenue Taché au chemin Ste Marie. Coût approximatif $1801.25.

Un canal d'égoût souterrain sur l'Avenue Provencher entre les rues Laflèche et Archibald. Coût appriximatif $1224.20.

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant aux parties des rues ci-dessus mentionnées, de chaque côté, une somme de $2.00 par pied de front pour la construction de l'égoût.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de ces ouvrages, et dans chaque cas respectif cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur ces parties des rues sur lesquelles seront faits les dits égoûts et à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'intérêt devant être calculé à quatre par cent par an sur la dette créée, et à trois pour cent sur le placement du fonds d'amortissement en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits ouvrage et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 28 février 1906.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

Ville de St. Boniface

PROLONGEMENT DE LA RUE BERTRAND

Avis est présentement donné qu'à une séance du Conseil de la Ville de St. Boniface qui sera tera tenue le neuvième jour d'avril prochain 1906, à huit heures du soir, dans la salle du Conseil, dans l'Hotel de Ville, c'est l'intention du dit Conseil municipal de prendre en considération un règlement pour le prolongement de la rue Bertrand telle qu'elle est indiquée sur le plan d'arpentage de partie du lot de paroisse No. 87 Saint-Boniface, enrégistré au bureau des titres à Winnipeg comme plan No. 692, depuis son extrémité Est actuelle jusqu'à la rue Des Meurons, le dit prolongement devant être d'une largeur uniforme de 50 pieds et en droit ligne au travers des lots de paroisse 87 et 80; le terrain à être employé pour ce prolongement pouvant être plus particulièrement décrit comme suit: Commençant à un point situé à l'angle Nord-Est de l'extrémité Est de la dite rue Bertrand telle qu'indiquée sur le dit Plan No. 692; de là, vers l'Est, et en droite ligne suivant la limite Nord du dit lot de paroisse No. 87 jusqu'à la rue Des Meurons; de là, vers le Sud, sur le côté Ouest de la rue Des Meurons 50 pieds; de là, vers l'Ouest et parallèlement à la ligne ci-dessus au lot 40 du dit plan 692; de là, à angle droit, vers le Nord 50 pieds jusqu'au point de départ;— et qu'à la dite séance, et avant que le dit règlement soit passé, le dit conseil entendra personnellement, ou par Conseil ou Procureur, toute personne dont la propriété pourrait en être préjudiciellement affectée, et qui demandera à être entendue.

Avis est aussi donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme amélioration locale le dit prolongement de la rue Bertrand au coût approximatif de $3573.90 cette somme comprenant la compensation accordée aux propriétaires pour le terrain nécessaire à cette fin ainsi que les frais de terrassement et autres frais encourus ou à encourir pour l'ouverture et le prolongement de la dite rue.

Le Conseil ayant déterminé que l'ouvrage projeté est, dans une certaine mesure, dans l'intérêt de la ville en général, et aussi que certains terrains, bien que ne faisant pas front sur icelui, en seront cependant spécialement bénéficiés, le coût en sera supporté comme suit. Une moitié par les propriétés ayant front sur le dit prolongement de rue, un quart par la ville en général et l'autre quart par les lots compris dans les plans Nos. 692 et 737.

Pour payer le coût de cet ouvrage la Ville émettra des débentures d'amélioration locale, à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de cet ouvrage, et prélèvera annuellement une taxe égale et uniforme, par chaque pied de front, tant des propriétés aboutissant à la dite rue prolongée que des autres propriétés bénéficiées, dans les proportions ci-dessus mentionnées, et ce pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en 10 années, l'intérêt étant calculé, dans la computation de la dite taxe annuelle, à raison de 4 pour cent par an sur la dette créée, et à raison de 3 pour cent par an sur le placement du fonds d'amortissement.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété, réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage comme susdit, acquérir les terrains et prendre toute autre mesure nécessaire, et à imposer et prélever une taxe spéciale comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 28 fevrier 1906.

Par ordre, THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

VENTE D'ADMINISTRATEUR

IL Y AURA VENTE PAR

ENCAN PUBLIC

à la ferme de Julie Lawrence, lot 50, paroisse de Ste. Anne. Cette vente commencera à 1 heure p. m.

Mercredi, 21 Mars, 1906

Et consistera de la propriété suivante appartenant aux biens de feu la dite Julie Lawrence:

Chevaux: 1 cheval brun châtré, 14 ans, 1 jument grise, 6 ans.

Bétail: 12 vaches et 1 bœuf de 4 ans. 50 poules.

1 bob-sleigh double, 1 wagon, 1 set de harnais, une charrue simple, une herse une faucheuse, une lieuse— Termes: comptant.

NATIONAL TRUST CO. LIMITED.
Administrateurs.

M. Conway, Encanteur.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Huitres fraiches a vendre au restaurant de M. Edouard Turenne, Avenue Taché.

—M. Henri Chérias a eu le malheur de bruler tout son ameublement ce matin.

—A louer, une jolie maison si tué sur la rue Notre-Dame. S'adresser a M. Jos. Cusson.

—Madame P. E. Beauchamp est arrivé vendredi d'un voyage dans sa famille à Montréal.

—Lord Strathcona vient d'adresser un chèque de $500, à l'orphelinat St. Joseph, à Winnipeg.

—M Bourgeault est à faire construire une maison avec deux logements, sur la rue Des Meurons.

—La *Lyre* de Saint-Boniface a donné un joli concert-boucane, la semaine dernière aux salles du *Bazar*.

—Il est à espérer qu'avec le beau temps, les travaux de notre nouvel hotel-de-ville vont avancer plus vite.

—Un nommé Mandsley s'est suicidé vendredi dernier, au Leland hotel, en se tirant une balle dans la tête.

—Le village de Elmwood fait partie de Winnipeg depuis lundi par proclamation du lieutenant gouverneur-en conseil.

—Un fromager Français, demande emploi dans ce métier. Ecrire à G. J. P. D., boite 52, St. Boniface, Man., Can.

—A VENDRE—4 maisons à bon marché. S'adresser à

P. BRAULT,
21 Rue Langevin.

—Il y aura, croyons-nous, beaucoup de construction à Saint-Boniface, cet été. Les marchands de bois reçoivent déjà beaucoup de commandes.

—M. le juge Prud'homme a donné lundi soir, devant les membres de l'A C. B. M. une intéressante conférence sur son récent voyage d'Europe.

—A vendre: une maison neuve située sur la Rue Dumoulin, No. 168 est offerte en vente à de bonnes conditions et prix raisonnable. S'adresser au Bureau du MANITOBA.

—M. Charles Cusson est arrivé la semaine dernière de la Colombie Anglaise. M. Cusson s'est fracturé une jambe durant ce voyage, mais il se porte ralativement bien.

—Mademoiselle G. Bertrand, fille de M. Théo. Bertrand, et Melle J. Turenne fille de M. J. Turenne sont de retour depuis samedi d'une promenade dans la province de Québec.

—Nous sommes en carême—la saison par excellence des patates et du poisson! Dès le Mercredi des Cendres, au petit matin, nos excellents marchands étalaient cette marchandise dans leur vitrine......

—ON DEMANDE une servante pour ouvrage de famille; pas d'enfants, pas de blanchissage, de bons gages.

S'adresser
Madame (Juge) DUBUC,
157 Rue Hargrave Winnipeg.

—Une rumeur circule, sous manteau, que le Grand Tronc Pacifique pourrait bien arriver à Winnipeg, en passant par l'Avenue Provencher. Spéculateurs, si vous croyez à cette nouvelle, changez la direction de vos batteries! Pour nous, nous croyons que cette rumeur doit être prise avec un petit grain de sel.

—Il parait qu'on a la main rude dans quelques chantiers établis sur la ligne sud-est du C.N.R. Deux de nos concitoyens de Saint-Boniface, dont l'un est blessé ont fait la dure expérience de ces procédés sommaire: on les a réveillés sur leur lit de camp pour les talocher. Il y a eu des arrestations et l'affaire se règlera en cour.

—M. George Joyal, barbier en ce moment à l'Empire Hotel de Winnipeg, annonce qu'il a loué la boutique de M. Alphonse Samson, sur la rue Provencher à Saint-Boniface et qu'il garantit parfaite satisfaction à tous ceux qui le patroniseront. M. Geo Joyal prendra possession de cet établissement lundi prochain le 12 courant.

—La bourse aux grains (Grain Exchange) de Winnipeg prend une importance de plus en plus grande; un syndicat de marchands de grains dans les Etats-Unis a fait l'offre d'acheter les soixante sièges actuellement vacants à la Bourse.

Le syndicat demande à la Bourse de fixer elle-même le prix des sièges. L'automne dernier un siège à la Bourse aux grains était coté à $2,500; si les soixante sièges encore vacants étaient vendus la Bourse encaisserait en bloc $150,000.



Chronique de la Province

Fannystelle 26 février.

Le 24 courant au soir avait lieu ici une jolie séance, donnée par les amateurs de la localité, au profit de notre église. La vaste salle de M. Ed. Poirier suffisait à peine à contenir la foule, accourue pour encourager cette bonne œuvre, en même temps que pour passer une couple d'heures de joyeuse et intéressante récréation.

Le rire ininterrompu de l'auditoire fut une preuve du brillant succès remporté par les acteurs, qui se sont vraiment surpassés et qui par leur jeu si naturel méritent les félicitations de tous ceux qui ont eu le plaisir d'assister à cette agréable soirée. Voici le programme, qui fut parfaitement rempli:

OUVERTURE
Piano. M. Ernest Mollot.
Chant
Notre-Dame des Flots (Theodore Botrel)
Mlle O. Gauthier.
COMEDIE (La Surprise)
Personnages
Furisso, (maitre d'auberge) M. F. Guyot
Mylord Doy. (voyageur) M. H Painchaud
Javotte, servante Mde H. Painchaud
Françoise, servante Melle O. Gauthier
L'Anglais de l'Auditoire M. M. Mollot
Bourgeois dans l'Auditoire M. A. Guyot
Campagnard M. E. Mollot
Piano
Marche. M. E. Mollot.
English recitation
The two glasses. Melle B. Léger.
Le Calcul Militaire
Personnages
La Rose, caporal, M. E Mollot
La Valeur, soldat, M. M. Mollot
Rustaud, conscrit, M. H. Painchaud
Le père Landouille, gargotier, M. H. Guyot
Chant
Les Mamans T. Botrel Melle O. Gauthier
Piano M. E. Mollot.
Les Consultations Gratuites.
Farce en 1 Acte.
Personnages
Docteur Brisebois M. A. Guyot
Batiste, domestique du Docteur, M. M. Mollot
Michel, père du Docteur. M. H. Painchaud
Piano, M. E. Mollot.
English recitation
Led by a calf Mlle B. Léger
Chant
La Mère Canadienne, M. Marcel Mollot
GOD SAVE THE KING.

Après la séance, M. le curé, en termes bien sentis, remercia les acteurs et l'Auditoire et on se sépara avec l'espoir d'être bientôt de nouveau conviés à une autre aussi charmante veillée.

GRANDE VENTE A L'ENCAN

Dans la cour de l'Hotel Couture
COIN des RUES TISSOT et ARCHIBALD
Par B. H. GRAY
VENDREDI LE 9 MARS A 2 HRS

Magnifiques chevaux de travail (2 paires 1 Pouliche, 2 vaches. Nombre d'instruments agricoles etc. Le tout appartenant à H. Rime, de Prairie Grove.

TERMES CASH.

CE QU'UNE MERE DOIT A SON ENFANT.

L'enfant dépend de sa mère pour ses forces et sa santé.



Une mère ne peut pas donner à son enfant ce qu'elle ne possède pas elle-même. Si elle est faible, elle ne peut pas lui donner de la force; si elle est malade, elle ne peut pas lui donner la santé. Ces énoncés sont évidents; ils n'ont pas besoin d'explication ni de défense: ils sont clairs comme le jour. Qu'il y en a des milliers de femmes qui attendent, dans l'angoisse et dans la douleur, l'heure de la naissance de leur enfant, et qui pourraient être heureuses et en bonne santé, si elles le voulaient!

Quelle est la femme qui ne voudrait pas être bien portante et avoir un enfant plein de santé? Le vouloir n'est pas suffisant. Il faut employer les moyens nécessaires. Les Pilules Rouges sont offertes aux femmes faibles et souffrantes comme moyen d'acquérir des forces et de revenir à la santé. Des milliers de femmes les ont employées et affirment qu'elles ont rempli le but pour lequel elles sont destinées. Si la femme malade veut revenir à la santé, si la mère de famille veut acquérir des forces, les Pilules Rouges sont là pour l'aider. Elles ont aidé tant de femmes qu'il n'est plus permis de douter de leur efficacité. Elles donnent la santé aux femmes de tout âge et les guérissent sûrement de tous les maux dont elles peuvent souffrir; elles adoucissent les angoisses de la maternité et donnent à la mère la force et la santé qu'elle transmettra à son enfant.

"Les Pilules Rouges ont fait pour moi plus que les médecins qui m'ont traitée. J'ai souffert, pendant des années, de faiblesse générale, de maux de tête et de douleurs à l'estomac et au dos; malgré les soins, mon mal allait toujours en augmentant et mes forces s'épuisaient. J'étais mariée, j'entrevoyais l'espoir de devenir mère, et je tremblais d'être incapable de remplir tous mes devoirs à cause de mon peu de capacité. Pour me fortifier j'essayai les Pilules Rouges et constatai dès la première boite que je prenais du mieux. Je continual donc, j'en pris jusqu'à douze boites, et ma santé s'étant toujours améliorée de plus en plus, je me trouvai tout à fait rétablie. Ma maladie a été heureuse et mon bébé est fort. Maintenant, je me sens vigoureuse et j'ai du plaisir à vivre.

Mme CYRILLE PERRON, Verner, Ont.

Fac-Simile exact d'une boite de Pilules Rouges.



L'Etiquette est de papier blanc imprimé en rouge.

Certains commerçants et médecins peu scrupuleux n'hésitent pas, lorsqu'on leur demande les Pilules Rouges, à recommander, dans un but intéressé, une substitution, un remède quelconque qui, disent-ils, guérit tout aussi bien que les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine.

Les malades qui veulent se guérir doivent se méfier, car il y va de leur santé, et ainsi prévenues, elles doivent exiger les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine, qui sont contenues dans des boites de bois, renfermant 50 pilules et enveloppées d'une étiquette imprimée en rouge, portant toujours le nom de la Cie Chimique Franco-Américaine, comme la vignette ci-contre.

Si les malades ne peuvent les trouver dans leur localité, nous les prions de nous écrire directement. Nous les leur enverrons sur réception du prix, 50 cts pour 1 boite, $2.50 pour 6 boites.

Venez nous voir ou écrivez-nous sans crainte, si vous désirez avoir des conseils sur votre maladie, nos consultations sont tout à fait gratuites.

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue St-Denis, Montréal.

NOTICE

Rural Municipality of DeSalaberry

SALE OF LANDS.

Under Section 178, Chapter 117, of the Rhvised Statutes of Manitoba, 1902. I do hereby give notice that, on Thursday, the 15th day of March, 1906, at 12 o'clock, noon, at the Municipal Hall, at St. Pierre, Manitoba, I will proceed to sell, by public auction, the following lands, for which the Municipality has Torrens Titles:

Description of Lands	Sections	Township	Range-East
SE¼, 9 & N½ of NE¼	4	4	4
NE¼ & E½ of NW¼	9	4	4

Dated at St. Pierre, Manitoba, this 15th day of February, A.D. 1906.

PAUL CHENARD,
Sec.-Treasurer.
Municipality of DeSalaberry.

AVIS

Des soumissions cachetées et marquées "Tenders for excavation in Drainage District No. 5" (qui est située dans les Township 6, 7, 8 et 9 rang 3, 4 et 5, Est) seront reçues jusqu'à samedi le 10 mars, A.D. 1906, pour la construction de certains canaux.

Le total approximatif de l'excavation sera de 808,000 verges cubiques, dont 435,000 devront être faites au dragueur.

Les plans, devis et spécifications peuvent être vus au bureau de l'ingénieur en chef du Département des Travaux Publics, Winnipeg.

Chaque soumission devra mentionner un prix par verge cubique pour les classes suivantes d'excavation i e., dragueur, scraper, travail de station et en grade.

Un chèque au montant de 5 par cent de la soumission doit l'accompagner et sera confisqué par le gouvernement du Manitoba si les soumissionnaires refusent ou négligent de remplir leur contrat.

La soumission la plus basse ou une soumission quelconque ne sera pas nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 26 février 1906.

Special pour Samedi 10 Mars

— CHEZ —

O. COUTURE & CO.

RUE DUMOULIN, - - ST. BONIFACE.

Sucre Granulé 22 livres pour $1.00. 4 boite de blé-d'Inde pour 25c. Dinde en boite 5c. la boite. Jambon 5c. la boite. Poulet 5c. la boite. Langues 5c. la boite. Tomates 10c. la boite. "Currie Powder" C. & B 20c la bouteille. Armour Tamatoes and Beef Catsup 25c la bouteille.

Cowards Cocoa 20c la livre.

Van Camp Soup 3 boites pour 25c.

Hareng préparé avec sauce aux Tomates ou sans sauce 10c la boite.

Madame Loyd de la maison Cowan & Co., servira gratuitement Chocolat et du Cocoa avec des gateaux à tous ceux qui viendront au Magasin Jeudi, Vendredi et Samedi.

Pour Argent Comptant Seulement, meme ceux qui ont des comptes avec nous.

OUS NE DONNERONS PAS DE COUPONS SUR CES ACHATS.

100%

De reduction sur les Tabacs

CHEZ

O. COUTURE & CO.

Rue Dumoulin, - St. Boniface.

Tabac a Fumer en Plug

Silver Bell 8 à la livre, prix régulier 10 pour 5. Long Tom 8 à la livre, prix régulier 10 pour 5. May Flower 8 à la livre, prix régulier 10 pour 5. Poker 8 à la livre, prix régulier 10 pour 5. Poker 3 à la livre, prix régulier 25 pour 15.

Tabac a Chiquer

Long Tom 8 à la livre, prix régulier 10 pour 5. May Flowers 8 à la livre, prix régulier 10 pour 5. Golden Bell, plug de 13 oz, prix régulier 50 pour 25. Spunn Roll, prix régulier 5, 2 pour 5.

Tabac a Fumer en Paquets

Ocean Mixture 10 à la livre, prix régulier 10 pour 5. Rose Quesnels 10 à la livre, prix régulier 10 pour 5. Rose Quesnels 5 à la livre, prix régulier 15 pour 10. Polo, Tabac à Cigarette, prix régulier 10 pour 5. Silver Bell en boite de ferblanc fancy, prix régulier 20 pour 10. Kodac en boite de ferblanc fancy, prix régulier 25 pour 15.

Tous ces Tabacs sont en parfaite condition et sont de la Rock City Tabacco Co'y, si avantageusement connue.

LOTS A ST. JAMES

25x127 Pieds

$40 chacun	$2 COMPTANT, $1 PAR MOIS; PAS D'INTÉRÊT.	$40 chacun

Procurez ce terrain avant que les chemins de fer ne s'en emparent.

H. B. HARRISON & CO.

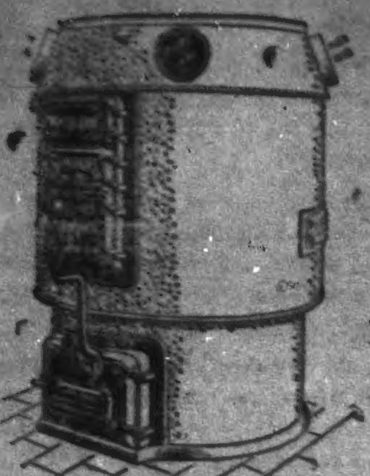
Chambre 8, Bloc Baker. - - - Phone: 2717

U. LABOSSIERE.

C. N. Hotel St. Boniface.

S. M. Jean.

Successeur de GUILBAULT & CIE.



— IMPORTATEUR DE —
QUINCAILLERIE,
FERBLANTERIE,
HUILE, PEINTURE,
HARNAIS, ETC, ETC.
Assortiment considérable de
POELES et USTENSILES de CUISINE
A VENDRE
AUX CONDITION LES PLUS AVANTAGEUSES.

Grément de beurreries et de fromageries.
Atelier de ferblanterie et réparations de toutes sortes.

Coin des Avenues Provencher et Tache, SAINT-BONIFACE.
BOITE DE POSTE, 170. - - TÉLÉPHONE, 604.
13-3-01

J. P. Raleigh,

D.D.S.—DENTISTE.
No. 536½, Rue Main, Winnipeg
BLOC CHRISTIE,
Coin des rues Main et James.

La population française sera toujours certaine d'avoir satisfaction en allant chez M. le Dr Raleigh. Ouvrage garanti

N'oubliez pas la place:—

536½, Rue Main, Winnipeg

Peintre - - Decorateur

M. Gabriel Arial a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert un atelier de peintures et décorations, Avenue Provencher. M. Arial s'est assuré le concours d'artistes decorateurs diplômés. Décorations de salons, dorures, peintures en faux bois, (sans enlever nécessairement les tapis); aussi nettoyage de meubles, pianos, etc; aussi l'extérieur des maisons. Nos ouvrages sont nos meilleures références.

TELEPHONE: 2956.

JOS COUTU & FILS,

ENTREPRENEURS DE POMPES FUNÈBRES

BLOC DU "MANITOBA," PRÈS DU PONT DE ST-BONIFACE.

NOTRE MOTTO sera:—Satisfaction à tous et prix très modérés.

Etant les **seuls** entrepreneurs de pompes funèbres Canadiens Français de la province.—notre enseigne en fait foi,—nous sollicitons l'encouragement de tous nos compatriotes.

Nous nous occuperons aussi de l'embaumement à des prix très raisonnables.

Pour service de nuit: s'adresser à Jos. Coutu et Fils, coin des rues LaVerandrye et St. Joseph.

TEL. 2084

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant une compagnie qui sera designée, "La Compagnie des lignes d'embranchement du Grand Tronc Pacifique," avec faculté de construire et d'exploiter les lignes suivantes parmi d'autres lignes de chemin de fer. Depuis et autour de Winnipeg à travers les districts environnants et jusqu'aux frontières du Manitoba subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil. Depuis Brandon jusqu'à une jonction avec le chemin de fer Grand Tronc Pacifique. Depuis Brandon jusqu'à la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis; depuis les terminus nord d'aucunes des dites lignes d'embranchement se prolongeant vers le nord à partir du chemin de fer Grand Tronc Pacifique jusqu'aux rives de la Baie d'Hudson; Ainsi que toutes lignes de voies ferrées que la compagnie jugera de temps à autre à propos d'exploiter conjointement avec le réseau de chemin de fer Grand Tronc Pacifique, subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil avec tous les pouvoirs d'habitude accordés aux Compagnies de chemin de fer par l'acte des chemins de fer, et de plus les pouvoirs suivants. D'affréter des vaisseaux; Etablir et recouvrir des frais encourus pour transport océanique, etc., et exproprier des terrains pour ces fins. Emettre des obligations sur toutes ses propriétés. Construire et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone, sous-marines, des ponts pour le trafic général. Développer des terrains et chutes d'eau, aider aux habitants, et de vendre, louer à, ou acquérir d'autres chemins de fer.

W. H. BIGGAR.
Solliciteur des requérants.

Daté à Montréal, ce 30me jour de janvier, 1906.

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que la Western Canada Flour Mills Company, Limited, fera demande à la présente session de la législature de la Province du Manitoba d'un acte confirmant et légalisant le règlement No. 337 de la Ville de St. Boniface accordant à la dite Compagnie une exemption limitée de taxation pour une période de 20 ans.

Daté à Winnipeg, 1er févriar 1906.

FISHER, WILSON & EWART,
Avocats des requérants.

V. W. HORWOOD
ARCHITECTE.
177 Rue McDermot. Telephone: 2718

Plans et devis faits sur commande pour: résidences, édifices publics, etc. Les plans du nouvel hotel-de-ville de Saint-Boniface, ont été faits par M. Horwood.

—Des amis, anxieux, sollicitent des nouvelles d'un enfant de 14 ans, Raymond Roff, parti de Emerson le 23 janvier. Signalement: hauteur, 5 pieds et 3 pouces; yeux et cheveux noirs, figure ouverte et d'apparence agréable; dentier assez irrégulier. Une récompense est offerte à qui donnera des renseignements. Ecrire à Frank Roff, Emerson, Manitoba.

ATLANTIC STEAMSHIP AGENCY

Allan, St. John à Liverpool.
Corinthian .... 3 Mars
Tunisian .... 10 Mars
Deux jours plus tard à Halifax.
Dominion, Portland à Liverpool.
Southwark .... 3 Mars
Kensington .... 17 Mars
Can. Pac. S S. Co, St. John à Liverpool.
Lake Champlain .... 3 Mars
Lake Erie .... 17 Mars
White Star, New-York & Liverpool.
Teutonic .... 7 Mars
Baltic .... 14 Mars
White Star, Boston à Liverpool.
Cymric .... 21 Mars
Cymric .... 26 Avril
French, New-York à Havre.
La Touraine .... 1er Mars
La Gascogne .... 8 Mars
American, New-York à Southampton.
New-York .... 3 Mars
St. Louis .... 10 Mars
Cunard, New-York à Liverpool.
Cappania .... 3 Mars
Carmania .... 10 Mars
Red Star, New-York à Antwerp.
Findland .... 3 Mars
Vanderland .... 10 Mars
North German Lloyd, New-York à Bremen.
Brandenburg .... 1er Mars
Kaiser Wilhelm Der Grasse .... 5 Mars
Athlantic Transport Co., New York à London.
Minnehaha .... 3 Mars
Minneapolis .... 10 Mars
Hamburg American, New-York à Hamburg
Arerika .... 1er Mars
Pannsylvania .... 10 Mars

Billets pour les ateaux à vapeur vendus pour et de toutes les parties du monde, service direct au Havre, Boulogne-Sur-Mer Anverps et autres points sur le continent. Pour plus d informations s'adresser à,

W. P. F. CUMMINGS,
Chambre 107, C. P. R. Depot.
Tel. 761-762. Winnipeg, Man.

BANQUE D'HOCHELAGA

CAPITAL AUTORISE, $2.000.000
CAPITAL entièrement versé $2.000.000
FONDS DE RESERVE...... $1.450.000

DIRECTEURS:
F. X. St-Charles Prest.
Robt. Bickerdike M. P. P. V. Pres.
Hon. J. A. Rolland, J. A. Vaillancourt, A. Turcotte.
M J. A. Prendergast Gérant Général:
C. A. Giroux, - Gérant.

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

Succursales:
MONTREAL: Rue Ste Catherine Centre, Rue Ste Catherine Est, Rue Notre-Dame Ouest, Hochelaga, Pointe Saint-Charles
Joliette P. Q. — St Henri P. Q.
Louiseville P. Q. — St Jérome P. Q.
Québec P. Q. — Trois-Rivières P.Q.
Québec St. Roch P.Q. — Valleyfield P. Q.
Sorel P. Q. — Vankleek Hill Ont.
Sherbrooke P. Q. — Winnipeg Man.
Saint-Boniface, Man

Département d'Epargne,—Les dépôts sont reçus et portent intérêt, payable le 30 Novembre et le 31 Mai.

EMET des "Lettres de crédit Circulaires" pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ACHETE, traites, or, argent et billets de banques des pays étrangers et VEND des chèques sur les principales villes du monde.

AGENTS EN ANGLETERRE: The Clydesdale Bank, Ltd., Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte.

AGENTS EN FRANCE: Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial.

A.-J. C. FRIGON, Gerant.
Winnipeg.
E. BELAIR, Gerant,
Succ. de Saint-Boniface.

La Vraie Place

POUR VOS
Photographies
C'EST CHEZ
ARCHAMBAULT
284, rue Main, Coin de la rue Graham, WINNIPEG.

Charrest & Bertram

Désirent annoncer aux citoyens de Saint-Boniface qu'ils ont ouvert un

ETAL DE BOUCHER

Coin des Rues Marion et Tache

Vous y trouverez les meilleures viandes, volailles et légumes, que vous pourrez acheter à bas prix.

Prix spéciaux pour les hôtels et maisons de pension.

Nous irons prendre vos commandes si vous le désirez.

CHARREST & BERTRAM
Téléphone 4563 AVE. TACHE
ST-BONIFACE.

FEUILLETON DU MANITOBA.

RANCUNE

LE PLAN DE MELLE ANGELIQUE

V

NO 13

Au bout d'un moment, Rose interrogea :

—Ta promenade fut bonne ?

—Excellente.

—N'es-tu point passé par l'usine ?

—Non. J'ai poussé jusqu'à Solignac et suis revenu par les bois.

Il s'était assis, un peu surpris que Rose ne lui parlât pas de la visite qu'elle venait de recevoir.

Il l'observait et crut démêler sur son visage une ombre d'embarras.

Qu'est-ce que cette vipère d'Angélique était venue faire à la Vivenne ? Qu'avait-elle raconté qui pût troubler l'enfant ? Car il connaissait sa petite âme, elle avait perdue quelque chose de sa coutumière sérénité.

Mlle Gaulier avait le regard si faux, la voix si mielleuse, les façons si cauteleuses qu'on sentait d'instincts que rien de droit, d'honnête, ne pouvait venir d'elle.

Le silence se prolongeait. Marc décapitait distraitement les pâquerettes qui émaillaient la pelouse ; Rose, pensive, émiettait son pain, à ses verases favoris, qui osaient venir jusqu'à ses pieds ramasser les reliefs du festin.

L'officier dit enfin :

—Tu as reçu la visite de Mlle Angélique ?

Rose devint très rouge.

—Oui. Elle voulait aimablement prendre de mes nouvelles. Heureusement que père ne l'a point vue. Il eût fait un beau tapage.

—Evidemment. Et tu ne t'es point demandé d'où pouvait venir ce soudain intérêt ?...

Le visage de la fillette se rosa davantage.

—Elle était sans doute envoyée par ces dames.

—Elle m'a dit le contraire.

—Tu lui as donc parlé ?

—Nous nous sommes rencontrés près de la grille.

—Ah ! t'a-t-elle appris ?...

—Quoi, mignonne ?

—Que Mme Dument-Bessange renonçait à ses prétentions.

—Je suis au courant par l'abbé Lapierre qui sortait de l'usine.

Les fraiches couleurs de Rose pâlirent.

—Oh ! mon Dieu ! aurait-il raconté à mon père...

—Que la Conseillère propose elle-même Rose de Mai pour marraine, précisément ; il est allé voir Bernard tout exprès.

—Et il s'est fait rebouer ?

—Comme tu le penses.

—Père ne consentira jamais ; ce n'était pas la peine...

—Non, jamais.

Elle hésita un peu, soupira et dit :

—Sais-tu pourquoi le comte ne veut pas de sa cousine pour commère ?

—Marc répliqua vivement :

—Qui t'a dit qu'il ne veut pas ?

—Mlle Angélique. Elle parle beaucoup, Mlle Angélique ; elle se prétend renseignée sur toutes choses...

—Eh bien ?

—Elle affirme que le choix de M. Philippe étant attendu par tout Clermonville comme une sorte de manifestation de... ses sentiments, il...

Elle s'arrêta, et le capitaine ne remarqua pas l'émotion qui mettait une pâleur sur son front. Il réfléchissait à ces paroles étranges et s'étonnait.

Il n'éprouvait pour la jolie enfant dont il avait vu les premiers sourires qu'une affection très douce, ne ressemblant en rien à cette angoisse exquise et profonde qui est l'amour chez les âmes jeunes et droites ; il n'avait jamais pris au sérieux le rêve caressé par Bernard, et laissait les élans de son coeur aller vers Fabienne de La Roche-Carêyon.

Tout à sa tendresse impérative, il n'avait aucun soupçon de celle qui s'épanouissait pure et vivace dans l'âme blanche de Rose de Mai.

Il ne la croyait pas encore mûre pour l'amour, ni que sa pensée allait au delà de ses jeux ordinaires et de son royaume emplumé.

Un pas lourd écrasa le sable de l'allée.

—Bernard, dit Marc arraché à ses réflexions.

Rose eut aux lèvres un léger frissonnement.

Elle prévoyait une explosion, habituée qu'elle était aux sautes brusques de l'humeur du maître de forges, à ses colères, à ses apaisements, à ses tendresses.

Son coeur n'en prenait point d'ombrage Lorsque son père adoptif s'abimait dans ses pensées douloureuses, elle respectait sa pénible rêverie ; elle s'en allait sans bruit, le laissant seul, sachant par expérience que tout effort pour le distraire accroissait sa tristesse ; elle s'asseyait devant son piano. Son affection toujours en éveil avait observé que certains airs lui étaient reposants et doux, que d'autres exaspéraient sa souffrance ; alors elle jouait seulement en effleurant les touches ; on eût dit l'écho d'une harpe céleste, et l'âme de Bernard s'ouvrait à cette mélodie de l'au-delà; elle jouait de préférence une valse de Chopin, un lamento sublime où vibre quand même l'espoir triomphant.

C'était le dernier chant murmuré par Aimée de Vandeuil, le soir des adieux, ce dernier soir à la Vivenne où le jeune ingénieur retournant à Paris, ses vacances finies, le baron lui avait dit : "Deviens quelque chose et je te donnerai Aimée pour femme."

Cet air remuait profondément le maître de forges et réveillait l'essaim de ses souvenirs qui, amers ou joyeux, se pressaient en tumulte dans son cerveau. Il ne pouvait l'entendre sans souffrir et aurait souhaité l'entendre toujours.

Rose connaissait la puissance de cette mélodie et en usait.

Mais ce jour-là, elle ne pouvait envisager sans une secrète terreur l'obligation de se trouver en face de Bernard, qui devait être d'une humeur exécrable et à cause d'elle. Cette idée qu'elle était pour quelque chose dans son mécontentement lui était insupportable.

Elle n'y pouvait rien cependant, elle ne saurait sans injustice être rendue responsable d'évènements accomplis avant sa naissance. Devait elle porter la peine d'un fâcheux destin, partager des haines auxquelles elle était absolument étrangère ?

Le coeur de Rose, pour la première fois, se révoltait ; une déchirure encore imperceptible, mais qui irait s'élargissant, séparait dès cette heure l'âme du père et celle de l'enfant. Tous les deux allaient souffrir. La malignité de Melle Angélique avait vu juste.

Le plus souvent Rose allait au-devant de Bernard sur le chemin de l'usine, le rencontrait à mi-route, se suspendait à son bras et lui prodiguait mille paroles caressantes, mille cajoleries charmantes qui avaient le pouvoir de détendre en une esquisse de sourire les lèvres sévères du forgeron ; ou bien, quand il rentrait sans qu'elle l'attendît, il allait la surprendre soit dans la pièce où elle travaillait, soit dans le jardin au milieu de ses "élèves."

Cette fois il n'en fut pas ainsi. Rose ne se leva point en entendant le pas de son père, et Bernard, sous le coup d'une irritation sourde, se détourna de l'allée conduisant au bassin ; il entra dans la maison en jetant violemment la porte derrière lui.

Il en voulait un peu à Rose de la visite intempestive de l'abbé Lapierre. Bien qu'il ne l'accusât d'aucune coquetterie, il était tout près de lui reprocher d'avoir arrêté l'attention de La Roche-Carêyon. Il ne voulait point lui parler en cet instant ; son irritation emporterait sa volonté, les mots iraient plus loin que sa pensée, et il affligerait l'enfant plus qu'il ne le voudrait.

Aussi il s'enfermait chez lui comme un fauve dans sa tannière, et il entendait y cuver sa colère en paix.

Marc regarda Rose et dit un peu bas :

—Tu ne vas point l'embrasser ?

Elle n'entendit pas sans doute, car elle se tut.

—Ne va-t-il pas s'étonner et établir une relation entre ton attitude et la proposition de M. le curé ?

(A suivre)

Notice to Creditors

IN THE MATTER OF THE ESTATE OF JULIE LAWRENDE DECEASED.

Notice is hereby given, pursuant to the provisions of the Manitoba Trustees Act, that all creditors of and all persons having claims against the estate of the said Julie Lawrence deceased who died at the Parish of St. Anne in the Province of Manitoba on or about the Third day of January in the year of our Lord One Thousand Nine Hundred and Six and administration of whose estate was granted to the "National Trust Company, Limited," by the Surrogate Court of the Eastern Judicial District for the Province of Manitoba, are hereby required to send by post prepaid or delivred to the said "National Trust Company, Limited," at Winnipeg, in Manitoba, on or before the 26th day of March A. D 1906, their Christian and Surname, addresses and descriptions, with full particulars in writing of their claims and statement of their accounts, and the nature of the security, if any, held by them, duly verified by Statutory Declaration; and take notice that after the said 26th day of March A D. 1906 the said "National Trust Company, Limited," will proceed to administer the assets of the said deceased among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which they shall then have notice ; and that they will not be liable for the said assets or any part thereof so distributed, to any person or persons of whose name notice shall not have been duly received by them at the time of such distribution.

Dated at Winnipeg, this 17th day of February A.D. 1906.

NATIONAL TRUST COMPANY, LIMITED,
Administrators.